



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 19437

Numéro SIREN : 422 830 406

Nom ou dénomination : ALPHA-EXPERTS

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2016 sous le numéro de dépôt 121420



1612155601

DATE DEPOT : 2016-12-09
NUMERO DE DEPOT : 2016R121420
N° GESTION : 2003B19437
N° SIREN : 422830406
DENOMINATION : ALPHA-EXPERTS
ADRESSE : 20/24 R MARTIN BERNARD 75013 PARIS
DATE D'ACTE : 2016/12/02
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE
NATURE D'ACTE : DECISION DE REDUCTION

PH 2.12.16 ES
03B 19437

ALPHA EXPERTS

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Société Anonyme au capital de 437.266,26 euros

Siège Social : 20 rue Martin Bernard - 75013 PARIS

422 830 406 RCS PARIS

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

09 DEC. 2016

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 2 DECEMBRE 2016

16R 121420

.../

RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, décide de réduire le capital social d'une somme de 75.536,40 euros, et de le ramener ainsi de son montant actuel de 437.266,26 euros à 361.729,86 euros par voie d'annulation de 26.504 actions de 2,85 euros nominal chacune actuellement détenues par la société.

L'excédent de la valeur de rachat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur tous postes de réserves ou de primes.

Par le seul fait de leur annulation, les 26.504 actions qui en feront l'objet perdront tous les droits y attachés.

Cette réduction est décidée sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition faite dans les délais légaux par les créanciers sociaux antérieurs à la date de dépôt du procès-verbal au greffe ou du rejet sans condition de la ou les oppositions des créanciers s'il en est.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser et de constater l'annulation des 26.504 actions à l'expiration du délai ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide que sous la condition suspensive de l'absence ou du rejet des oppositions visées à la résolution qui précède, de la constatation par le Conseil d'administration de l'annulation des 26.504 actions prévues et de la réduction corrélative du capital social, les article 6 et 8 des statuts seront modifiés comme suit :

ARTICLE 6 – FORMATION DU CAPITAL – APPORTS

Il est ajouté le paragraphe suivant :

"Par suite de l'Assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2016, le capital de la société a été réduit pour le ramener de la somme de 437.266,26 € à 361.729,86 € par voie d'annulation de 26.504 actions.

DUPLICATA
CERTIFIE CONFORME

.../

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL – FORME ET ACTIONS

*Le capital social est fixé à la somme de 361.729,86 euros.
Il est divisé en 126.593 actions d'une seule catégorie.
Les actions sont nominatives."*

Le reste de l'article ne fait pas l'objet de modification.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../